



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 71 d) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale : renforcement de la coopération
internationale et coordination des efforts déployés
pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [71/125](#) de l'Assemblée générale sur les conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl, le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'application de tous les aspects de cette résolution.

Le rapport donne un aperçu des activités de relèvement et de développement entreprises par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le système des Nations Unies reste déterminé à promouvoir le principe consistant à ne laisser personne de côté et à faire en sorte que l'action menée par les États pour aider les régions touchées vise à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable.



I. Situation générale

1. Depuis l'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986, le système des Nations Unies, de concert avec les Gouvernements biélorussien, russe et ukrainien, dirige les activités de relèvement et de développement pour aider les régions touchées. Bien qu'un travail humanitaire considérable ait été effectué immédiatement après l'accident, des activités de relèvement et de réhabilitation supplémentaires ont été menées au cours des années suivantes pour sécuriser la zone, limiter l'exposition de la population, assurer le suivi médical des personnes touchées et étudier les conséquences sanitaires de l'accident.

2. Une étape majeure a été franchie en 2019 avec la mise en place de la nouvelle arche de confinement au-dessus de l'ancien sarcophage. Plus de 45 pays donateurs ont financé ce projet en versant un montant total de 2,2 milliards d'euros à des fonds gérés par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). L'arche de confinement a été remise au Gouvernement ukrainien le 10 juillet 2019. Du point de vue de l'ampleur de la coopération internationale qui a été menée, ce projet est l'un des plus importants jamais réalisés dans le domaine de la sûreté nucléaire.

3. Depuis que les organismes des Nations Unies ont cessé de se concentrer sur l'aide humanitaire pour accorder davantage d'attention à la prévention, au relèvement, à la remédiation et au développement des capacités, ils ont adopté une approche intégrée du développement durable pour répondre aux besoins des régions et des populations touchées. Les organismes, fonds et programmes ont continué de collaborer étroitement avec les Gouvernements biélorussien, russe et ukrainien pour apporter une aide au développement aux populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

4. S'il convient de tenir compte des répercussions et des conséquences à long terme de l'accident, il importe également de reconnaître un grand potentiel économique et social des régions touchées, en particulier dans des secteurs comme l'économie verte, l'entrepreneuriat, le tourisme et la technologie. C'est dans cet esprit que, sans oublier la dimension sociale de leurs interventions, les organismes des Nations Unies recentrent leur action sur le développement de l'entrepreneuriat local, la protection de l'environnement, la promotion de styles de vie sains et les possibilités d'emploi pour les jeunes.

5. On trouvera dans le présent rapport un aperçu des principaux domaines dans lesquels les organismes des Nations Unies et leurs partenaires apportent un appui aux régions et aux populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

II. Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies

6. Depuis 2004, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) remplit les fonctions de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl.

7. L'Équipe spéciale interinstitutions pour faire face aux conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl, qui réunit les organismes internationaux compétents sous la direction du PNUD et des trois pays touchés, est le mécanisme chargé de coordonner la coopération internationale. Les 3 avril 2017, 11 avril 2018 et 16 avril 2019, l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl a tenu, au siège du PNUD à New York, des réunions présidées par l'Administrateur du PNUD et la Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants,

afin d'examiner les progrès accomplis dans l'action de relèvement. Des représentants de l'ONU et de gouvernements et d'autres parties prenantes y ont participé.

8. Au niveau des pays, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour le Bélarus et l'Ukraine coordonnent les travaux des équipes de pays des Nations Unies afin de garantir qu'une démarche cohérente et intégrée soit suivie pour développer les régions touchées et s'emploient à promouvoir la poursuite de l'appui international à la population locale touchée par la catastrophe de Tchernobyl. En septembre 2018, le Coordonnateur résident pour le Bélarus a organisé, en coopération avec l'équipe de pays et le Ministère des situations d'urgence, une visite dans la zone d'exclusion de Tchernobyl pour les donateurs ainsi qu'une table ronde sur les priorités en matière de développement local, à Brahine.

III. Activités d'assistance menées par les organismes des Nations Unies

9. Les activités menées par les organismes des Nations Unies et les parties prenantes internationales pendant la période considérée s'articulaient autour des priorités énoncées dans les sections ci-après.

A. Développement local

10. Au Bélarus et en Ukraine, le PNUD a intégré l'appui aux régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl dans son programme de développement ordinaire. Au Bélarus, en coopération avec le Ministère de l'économie et de ses partenaires, il exécute un projet financé par l'Union européenne pour développer l'économie locale en favorisant le développement d'incubateurs d'entreprises, l'accès au microfinancement et les activités rémunératrices dans trois districts touchés par l'accident : Brahine et Khoïniki dans la région de Homiel et Bykhaw dans la région de Mahiliow.

11. Au Bélarus, le PNUD s'emploie à promouvoir une gestion de l'environnement inclusive et efficace grâce aux moyens suivants :

- a) Centres de documentation des « écoles vertes » et clubs régionaux de surveillance de l'environnement dans les villes suivantes : Homiel, Mahiliow et Navahroudak ;
- b) Projets d'écotourisme dans un parc naturel du district de Slawharad ;
- c) Activités de jardinage à l'intention de la population locale dans des écoles des districts de Bykhaw, de Slawharad, de Tcherykaw et de Krasnapolle ;
- d) Adaptation de la production d'aliments pour bétail aux changements climatiques dans le district de Smarhon ;
- e) Création d'un système de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques dans le district de Salihorsk ;
- f) Élimination écologiquement rationnelle des déchets dangereux dans la ville de Homiel et le district de Rechytsa.

12. Le PNUD s'emploie à développer les possibilités d'emploi dans les districts de Tchavoussy, de Krytchaw et de Mstsislaw de la province de Mahiliow. Au moyen d'un financement de la Fédération de Russie, il organise des sessions de formation qualifiante et de formation aux affaires à Tchavoussy, à Krytchaw et à Mstsislaw et dans d'autres villes par l'entremise de six incubateurs d'entreprises des régions de

Vitsiebsk et de Mahiliow, et a effectué cinq voyages d'étude qui ont abouti à la création de nouvelles entreprises et à la conclusion de trois accords de coopération entre des institutions publiques biélorussiennes et russes.

13. Au Bélarus, il entend promouvoir le développement économique local et une gestion de l'environnement efficace et inclusive et lancer un nouveau projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour éliminer les polluants organiques persistants et encourager la gestion écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles dans les équipements en renforçant les capacités de traitement et d'élimination des déchets dangereux à l'usine de Tchatchersk, dans la région de Homiel.

B. Communication d'informations aux populations touchées

14. En Ukraine, le PNUD dirige des programmes de sensibilisation à la contamination radiologique à l'intention des territoires touchés par l'accident de Tchernobyl. Dans le cadre du Programme de microfinancements financé par le FEM, il a créé un centre d'information qui accueille plus de 80 000 visiteurs par an en Ukraine, près de l'un des points de contrôle de la zone d'exclusion. Ce centre sert à sensibiliser la population locale aux résultats de la surveillance continue des rayonnements ionisants dans l'environnement, à l'état de l'écosystème du secteur, aux possibilités de développement durable dans la zone, aux mesures de protection de la population contre les effets résiduels de l'accident et aux conclusions des travaux de recherche scientifique. Il s'agit du premier bâtiment autonome de la zone qui ait été conçu conformément aux principes de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de carbone. En conséquence, il a été obtenu l'étiquette énergétique « classe A », qui correspond à la meilleure catégorie du classement énergétique, et il permet de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 23 tonnes par an.

C. Infrastructure

15. En Ukraine, le PNUD et le FEM mènent une collaboration fructueuse avec les communes touchées par la catastrophe de Tchernobyl dans le cadre de projets en faveur de l'efficacité énergétique, afin de promouvoir des technologies à faible émission de carbone et des moyens de renforcer les capacités de la population locale. Le PNUD contribue à la réalisation des cibles d'efficacité énergétique et des objectifs économiques, sociaux et environnementaux fixés par les pouvoirs publics des régions touchées en se focalisant sur les activités visant à améliorer le bilan énergétique des villes, à réduire la demande d'énergie primaire provenant de combustibles fossiles, à accroître la place des sources d'énergie renouvelables, à adopter des systèmes technologiques à haut rendement disponibles sur le marché et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En tout, 22 panneaux solaires d'une puissance totale de 2,4 kilowatts ont été installés sur le bâtiment du point de contrôle du village de Ditiatki, ce qui a permis de réduire de plus de moitié la consommation du bâtiment en chauffage.

D. Santé

16. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a contribué à évaluer l'irradiation et les conséquences

sanitaires qui résultent de l'accident. Dans deux de ses rapports, publiés en 1988¹ et en 2000², il a examiné l'expérience acquise dans le traitement des lésions causées immédiatement par les radiations aux travailleurs et aux pompiers qui avaient fait face à la situation d'urgence ainsi que l'irradiation des personnes qui avaient été évacuées ou qui résidaient encore dans les zones les plus touchées par l'accident. En 2008, il a publié un rapport³ dans lequel il résumait les conclusions de plus de deux décennies d'études empiriques et analytiques sur les effets des rayonnements sur la santé des populations exposées et sur l'environnement.

17. Diverses études épidémiologiques indiquent que la thyroïde est très sensible aux effets cancérogènes d'une exposition externe aux rayonnements ionisants pendant l'enfance. En 2018, le secrétariat du Comité a publié un livre blanc⁴ dans lequel il a analysé des données sur le cancer de la thyroïde dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl pour orienter le programme de travail du Comité.

18. Malgré les efforts faits cette dernière décennie pour mieux comprendre le risque de cancer de la thyroïde dû à l'irradiation, le Comité note que des questions restent en suspens en ce qui concerne l'état de santé de la population touchée et qu'il faut poursuivre les travaux de recherche fondamentale sur les processus par lesquels le cancer se développe. Il continue de suivre de près les progrès scientifiques afin de les intégrer dans sa base de connaissances et d'en tenir compte dans ses évaluations de l'intensité du rayonnement et des effets de celui-ci sur la population et l'environnement. Les trois pays touchés sont membres du Comité et appuient ses travaux, notamment pour ce qui est de mettre à jour le site Web consacré à l'accident de Tchernobyl⁵.

19. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) participe aux efforts de relèvement de Tchernobyl depuis trois décennies⁶. Elle a d'abord mené des interventions d'urgence, avant de participer à la gestion des conséquences sanitaires et d'apporter un appui à la conception et à la mise en place d'infrastructures de recherche dans le domaine de la santé ; elle s'est ensuite principalement employée à coordonner et appuyer la réalisation d'études longitudinales ; à l'heure actuelle, elle met l'accent sur le développement durable, la diffusion de l'information et la communication relative aux risques.

20. Le suivi médical à long terme de la population exposée et des liquidateurs continue d'être assuré par les Centres collaborateurs de l'OMS dans la Fédération de Russie et en Ukraine et le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS. La Section Environnement et rayonnements du Centre poursuit ses travaux de recherche sur les risques de cancer depuis l'accident dans le cadre des projets suivants :

- a) Étude sur le cancer de la thyroïde chez des résidents biélorusses et russes qui ont été exposés aux rayonnements pendant leur enfance ;
- b) Étude comparant la progression du cancer du sein avant et après Tchernobyl dans les secteurs les plus contaminés du Bélarus et de l'Ukraine ;
- c) Étude sur l'interaction gènes-environnement concernant le cancer de la thyroïde après une exposition dans l'enfance, en collaboration avec l'Institut Gustave Roussy, situé près de Paris.

¹ Voir www.unscear.org/unscear/fr/publications/1988.html.

² Voir www.unscear.org/unscear/fr/publications/2000_2.html.

³ Voir www.unscear.org/unscear/en/publications/2008_2.html.

⁴ Voir www.unscear.org/unscear/en/publications/Chernobyl_WP2017.html (en anglais uniquement).

⁵ Voir www.unscear.org/unscear/fr/chernobyl.html.

⁶ Voir www.who.int/ionizing_radiation/chernobyl/en/ (en anglais uniquement).

21. Le Centre international de recherche sur le cancer continue de travailler au lancement d'un projet de recherche multidisciplinaire sur la santé des liquidateurs et de leur descendance ainsi que des habitants des territoires contaminés. Il s'agit de combler les lacunes actuelles des travaux de recherche et de renforcer la collaboration menée pour comprendre les effets sanitaires de l'accident de Tchernobyl, comme proposé dans le projet relatif à la coopération en matière de recherche sur la santé à la suite de l'accident soutenu par la Commission européenne⁷.

22. En Ukraine, l'OMS a poursuivi sa collaboration avec le Centre national de recherche en radiothérapie de Kiev, qui assure le suivi à long terme de la population touchée par l'accident de Tchernobyl et mène des études visant à évaluer les risques que les rayonnements font encore peser sur la santé. L'OMS utilise les résultats de ces études pour élaborer des directives techniques adaptées pour la planification et la réalisation d'interventions en cas de situation d'urgence radiologique et nucléaire.

23. L'OMS héberge le Réseau pour la préparation et l'assistance médicales en cas de situation d'urgence radiologique. Ce réseau mondial d'experts est l'organe technique de l'OMS chargé de la préparation aux situations d'urgence radiologique et de l'organisation des interventions dans les situations d'urgence radiologique et nucléaire. Des experts russes et ukrainiens remplissent les fonctions de personnes référentes du Réseau pour la région de l'Europe orientale et assurent une assistance technique dans les domaines de la santé publique et des interventions médicales, de la dosimétrie biologique et, s'il y a lieu, du soutien psychosocial. Le Réseau participe également à des travaux de recherche et à des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence radiologique et à des travaux de recherche, des exercices et des activités de formation dans le domaine des contre-mesures médicales.

24. L'OMS reste déterminée à coopérer à l'exécution de la composante santé de la stratégie pour Tchernobyl au-delà de 2016.

25. Au Bélarus, un programme commun des Nations Unies qui est financé par l'Union européenne et auquel participent le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS vise, en partenariat avec le Ministère de la santé, à améliorer les soins de santé maternelle et infantile au niveau local, à prévenir les maladies non transmissibles et à promouvoir, en général, les styles de vie sains grâce à des programmes de subventions et à des activités de sensibilisation.

26. En Ukraine, l'UNICEF a continué de répondre aux besoins de santé des enfants touchés en préconisant l'adoption de styles de vie sains et en promouvant les services de santé maternelle et infantile. Par son action de communication, il s'emploie à garantir que politiques, les programmes et les services sociaux locaux répondent aux besoins particuliers de la population et des enfants et à sensibiliser les parents, les familles et les autres pourvoyeurs de soins aux styles de vie sains et aux besoins et au bien-être des enfants.

27. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a activement aidé les populations des zones rurales les plus reculées du Bélarus et de l'Ukraine touchées par l'accident de Tchernobyl au moyen d'un programme de soins infirmiers à domicile et d'une assistance technique fournie aux laboratoires de diagnostic mobiles par les sociétés nationales de la Croix-Rouge. L'expérience qu'elle a acquise à Tchernobyl et à Fukushima et ses connaissances spécialisées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ont été utiles dans l'élaboration du programme sur les situations d'urgence nucléaire et radiologique qui aide les

⁷ Voir <https://cordis.europa.eu/project/rcn/111052/factsheet/en>.

sociétés nationales de la Croix-Rouge à se préparer et à se mobiliser. Elle entretient des rapports avec les acteurs internationaux compétents pour tirer parti de leurs compétences et échanger les meilleures pratiques et elle continuera de communiquer avec les populations touchées, en particulier par l'intermédiaire des sociétés nationales de la Croix-Rouge, de leurs différentes sections et du solide réseau de volontaires.

E. Atténuation des effets des rayonnements et établissement de normes

28. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est restée déterminée à fournir aux régions touchées par l'accident de Tchernobyl, par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, une aide au relèvement et au développement durable, conformément au changement de stratégie consistant à se focaliser moins sur l'aide humanitaire et davantage sur l'aide au développement. Elle s'est attachée à faciliter l'échange d'informations sur la remédiation dans le secteur agricole en cas de contamination, contribuant ainsi à garantir que les fonds alloués au développement atteignent les communautés rurales touchées et stimulent la croissance économique et l'emploi. Les informations issues de l'atelier technique sur la remédiation dans le secteur agricole, qui s'est tenu en Autriche en 2016, ont été communiquées aux États membres de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et seront bientôt publiées.

29. La Division mixte FAO/AIEA a continué de donner des conseils sur les politiques à adopter dans le domaine de la production agricole et sur la possibilité d'affecter à de nouveaux usages les terres des zones touchées par l'accident de Tchernobyl.

30. Dans le domaine de la gestion de l'information utile aux mesures d'intervention et de remédiation, un projet international de recherche coordonnée est consacré aux interventions dans les cas d'urgence nucléaire qui menacent l'alimentation et l'agriculture. Le projet, auquel participent 10 pays, dont la Fédération de Russie et l'Ukraine, prévoit la mise au point d'un système d'aide à la prise de décisions dans ces cas.

31. L'AIEA lance cette année un nouveau projet de recherche coordonnée sur le suivi et la prévision de l'absorption de radionucléides et les moyens d'optimiser la remédiation dans le secteur agricole, afin d'améliorer la préparation et la capacité des sociétés s'agissant d'assainir autant que possible les zones agricoles touchées par des accidents nucléaires de grande ampleur au moyen de techniques novatrices de suivi, de prise de décisions et de prévision.

32. La FAO élabore également des normes et des directives relatives à la radioactivité dans les aliments et l'eau potable et contribue à leur application. Elle participe aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments. Organe normatif international pour la sécurité sanitaire des aliments, la Commission du Codex Alimentarius élabore des directives relatives aux niveaux de radionucléides admis dans les produits alimentaires destinés au commerce international.

33. La Division mixte FAO/AIEA poursuivra l'action qu'elle mène dans les domaines suivants : fourniture de conseils pratiques et d'un appui concret ; échange d'informations (s'agissant en particulier de tenir à jour les connaissances spécialisées sur la remédiation dans le secteur agricole) ; gestion de l'information (grâce à l'élaboration d'outils pour faire face à la contamination radioactive) ; normes et

directives (mise à jour des normes alimentaires et agricoles relatives à la radioactivité) ; coordination des activités de recherche pertinentes.

F. Sûreté nucléaire et gestion des déchets radioactifs

34. Entreprise unique en son genre qui a été financée par la BERD par l'intermédiaire du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl⁸, la mise en place tant attendue de l'arche de confinement directement au-dessus de l'ancien sarcophage a été achevée en novembre 2016, et sa mise en exploitation à titre d'essai pendant 72 heures a été menée à bien le 25 avril 2019. L'arche de confinement, qui a une durée de vie de 100 ans, protégera l'environnement contre les rejets de matières radioactives et permettra à long terme le démantèlement de l'ancien sarcophage et du réacteur détruit dans des conditions de sécurité physique et matérielle ainsi que l'enlèvement des substances radioactives restantes.

35. Le programme de coopération technique de l'AIEA aide l'Ukraine à démanteler la centrale nucléaire de Tchernobyl et à gérer les déchets radioactifs du site. Il vise principalement à renforcer les capacités techniques et à améliorer l'efficacité et la sécurité des travaux réalisés à cet égard. Il contribue également à la mise en place d'un système intégré permettant une gestion sûre de tous les types et de toutes les catégories de déchets.

G. Durabilité environnementale

36. En Ukraine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) met en œuvre un projet de conservation, d'accroissement et de gestion des stocks de carbone et de la biodiversité dans la zone d'exclusion de Tchernobyl. Ce projet financé par le FEM a pour objectif d'exploiter plus avant la zone en tirant parti de ses écosystèmes et des services qu'ils peuvent rendre aux acteurs locaux, nationaux et internationaux. Il comprend les volets suivants : création d'une réserve de biosphère visant à améliorer les travaux de suivi et de recherche sur de vastes étendues de forêts, de zones humides et d'autres types d'habitat, ainsi que sur leurs retombées positives sur le plan du carbone ; création d'un centre de recherche sur la protection de l'environnement chargé de rassembler les études disponibles, d'en faire la synthèse et de procéder à une analyse des lacunes, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de recherche ; diffusion de connaissances scientifiques au niveau mondial.

37. Le centre de recherche sur la protection de l'environnement créé par le PNUE a contribué à améliorer les activités de suivi et de recherche portant sur les forêts, les zones humides et d'autres types d'habitat dans la zone d'exclusion en Ukraine. Le PNUE a également créé un nouveau réseau de zones protégées pour préserver la biodiversité et atténuer la dégradation des terres dans la zone. Il s'emploie à diffuser largement les résultats et les enseignements tirés de ses projets.

38. Au Bélarus, le PNUD exécute un projet financé par le FEM pour promouvoir une gestion des forêts et des zones humides qui soit axée sur la conservation. Destiné à améliorer l'habitat de plusieurs espèces menacées à l'échelle mondiale, ce projet favorise la viabilité financière et l'efficacité de la gestion des forêts et des zones humides par l'assainissement de la tourbière de Sporawskaye et la restauration des marécages dans la réserve de Zvanets.

⁸ Voir www.ebrd.com/what-we-do/sectors/nuclear-safety/chernobyl-new-safe-confinement.html.

39. En collaboration avec le Gouvernement ukrainien, dans le cadre d'un projet financé par le FEM, le PNUD entend promouvoir la gestion durable du cheptel et la conservation des écosystèmes dans le nord de l'Ukraine, y compris dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl, par l'intermédiaire de coopératives d'utilisateurs des terres (dans le cas des sols tourbeux) et au moyen d'accords de partenariat avec de grandes entreprises (dans le cas des zones de steppe forestière), en travaillant de concert avec des hydrauliciens pour restaurer les terres, procéder à leur zonage, puis appliquer les meilleures politiques d'utilisation ou de conservation des terres.

40. Des incendies de forêts et de tourbières se produisent régulièrement dans la zone d'exclusion ; le bois et la tourbe irradiés prennent facilement feu, émettant alors du plutonium, qui est porté par le vent. Les températures élevées et le volume important de fumée produits peuvent disperser à des centaines de kilomètres de la zone d'exclusion des contaminants qui ont de graves effets à long terme sur la santé. Ces dernières années, le climat est devenu plus chaud et plus sec, et les incendies, plus fréquents et plus dévastateurs. Il est indispensable de mettre en place un système de prévention efficace et une bonne structure de gouvernance pour prévenir les incendies sur le territoire concerné, qui couvre plusieurs milliers d'hectares. C'est pourquoi le PNUD s'efforcera de renforcer la capacité de l'Ukraine à gérer et à atténuer les risques d'incendies naturels et anthropiques dans la zone d'exclusion et dans la zone de relogement obligatoire. De plus, un projet national de l'AIEA vise à soutenir l'action menée par le Bélarus pour limiter les effets des incendies dans la partie bélarussienne de la zone d'exclusion et des territoires adjacents. Le but est de doter ce pays de capacités suffisantes pour diffuser rapidement des informations fiables sur les conséquences radiologiques des incendies, notamment des données sur les concentrations réelles de radionucléides dans l'air. Cette démarche s'inscrit dans la lignée du programme bélarussien d'intervention et de relèvement après Tchernobyl pour la période 2011-2015 et pour la période se terminant en 2020.

41. De plus, l'AIEA met en œuvre, dans les trois pays, un projet régional de gestion à long terme des milieux terrestres et aquatiques contaminés dans les zones touchées, en appuyant l'élaboration et l'application de stratégies et de programmes nationaux visant à y améliorer la remédiation et la gestion des milieux en question et à formuler des recommandations. Le projet vise à améliorer les compétences de gestion des parties prenantes et à mettre à jour les ressources en ligne pour diffuser les informations disponibles les plus récentes. La mise au point d'un système d'information pilote qui servira à la collecte, à la préservation et au transfert de renseignements pertinents est en cours.

42. L'AIEA continuera de concentrer son action sur la réhabilitation et l'assainissement de l'environnement. Déterminée à traiter ce problème, la Conférence générale de l'AIEA a régulièrement prié le secrétariat, dans les résolutions adoptées ces dernières années, de continuer, dans le cadre du programme de coopération technique, à travailler activement pour fournir une assistance et un soutien aux zones les plus touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

H. Réduction des risques de catastrophe et alerte rapide

43. La Banque mondiale mène un projet d'assistance technique pour améliorer la préparation aux catastrophes au Bélarus. Ce projet est axé sur le renforcement des capacités dans les domaines suivants : détection des risques, disponibilité et diffusion des données et élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe. Il comporte trois volets : soutien au dialogue politique général sur la gestion des risques de catastrophe au Bélarus ; amélioration des systèmes

d'évaluation des pertes et des dommages causés par les catastrophes ; perfectionnement des systèmes de services hydrométéorologiques et radiologiques et d'alerte rapide. Mené conjointement par le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et le Ministère des situations d'urgence, ce projet permettra de définir une approche intégrée de l'évaluation des risques (y compris les risques liés aux radiations) dans les situations d'urgence classiques et celles qui sont causées par le développement technologique, un plan d'action et un plan d'investissement.

44. La Banque mondiale collabore également avec Belhydromet, le centre biélorussien d'hydrométéorologie, de contrôle de la contamination radioactive et de surveillance de l'environnement, pour mettre au point une approche à long terme visant à améliorer la prestation de services pour répondre aux besoins en informations et en produits des acteurs clés, comme le Ministère des situations d'urgence et le Ministère des forêts. L'objectif est de favoriser la production d'informations pratiques et de qualité, notamment sur les dangers radiologiques. À cette fin, des recommandations sont formulées sur les moyens de renforcer la coopération entre les Centres météorologiques régionaux spécialisés de l'Organisation météorologique mondiale et Belhydromet, afin d'aider ce dernier à formuler des prévisions des émissions nucléaires plus sophistiquées sur la base des résultats de modèles de dispersion atmosphérique (par ex. au sujet du dépôt humide de radionucléides).

IV. Activités de mobilisation, d'information et de sensibilisation du public

Commémorations de l'accident

45. Le 26 avril 2019 marquait le trente-troisième anniversaire de la catastrophe. Les Missions permanentes du Bélarus, de l'Irlande et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies et Chernobyl Children International ont organisé une activité sous le titre « Les séquelles de la catastrophe de Tchernobyl : toujours d'actualité », au cours de laquelle a été présentée la minisérie intitulée *Chernobyl*, qui relate la catastrophe nucléaire et les efforts d'assainissement sans précédent qui ont suivi. Encensée par la presse, cette série est largement inspirée du livre *La Supplication : Tchernobyl, chroniques du monde après l'apocalypse* de Svetlana Alexievich, autrice biélorussienne lauréate du prix Nobel de littérature. Elle a connu un très grand succès et remis Tchernobyl et la région touchée au centre de l'attention internationale.

46. Le 26 juin 2019, la Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du PNUD a participé à une table ronde organisée au Siège de l'ONU par les Missions permanentes du Bélarus et du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'organisation Project Chernobyl et la Russian American Foundation sur le thème « Les précieux enseignements tirés de la catastrophe de Tchernobyl et d'autres tragédies mondiales ». À Genève, la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a organisé une rencontre informelle à l'occasion de la Journée internationale du souvenir de la catastrophe de Tchernobyl.

47. Du 26 au 30 avril 2017, le siège de l'OMS a accueilli, en collaboration avec le Gouvernement biélorussien, une exposition photographique sur les efforts de relèvement et le retour à la normale.

Autres initiatives

48. Les activités de mobilisation menées par le PNUD au Bélarus ont principalement visé à mettre en évidence les progrès accomplis par les populations locales dans le passage du stade du relèvement après Tchernobyl à celui du développement socio-économique durable. Elles ont également appelé l'attention des donateurs et des partenaires sur le potentiel de développement des collectivités touchées, dans l'optique de l'accroissement de leur résilience.

49. Diverses activités ont été menées, à savoir notamment : une visite organisée à l'intention des médias sur les sites de projets du PNUD en faveur du développement local dans les régions de Homiel et de Mahiliow, une visite informative, organisée conjointement avec le Gouvernement bélarussien à l'intention des chefs de missions diplomatiques et d'organismes des Nations Unies, dans la Réserve radioécologique d'État de Polésie et dans certaines parties de la région de Homiel, qui a été couverte par la presse, des visites dans les districts touchés organisées à l'intention de journalistes étrangers en avril 2019 pour mettre en lumière les possibilités de développement du tourisme et une visite de travail dans la zone d'exclusion en juin 2019, au cours de laquelle les participants et participantes ont constaté le nouveau potentiel socioéconomique et environnemental créé par l'ouverture au tourisme de la partie bélarussienne de la zone d'exclusion.

50. En collaboration avec d'autres organisations internationales, l'AIEA a tenu un colloque international sur la communication au public d'informations sur les situations d'urgence nucléaire et radiologique en octobre 2018 à son siège, à Vienne. Près de 400 spécialistes de la communication et experts de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours ont réfléchi aux moyens de communiquer plus efficacement pour mieux protéger le public dans ces situations. En octobre 2018, le Centre des incidents et des urgences de l'AIEA et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture ont organisé un webinaire sur la sécurité sanitaire des aliments dans les situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

51. Du 3 au 5 juillet 2017, l'OMS a organisé la 15^e réunion de son réseau mondial d'institutions spécialisées dans les interventions médicales en situation d'urgence radiologique et le suivi médical à long terme des populations exposées. Lors d'une séance de cette réunion consacrée aux cas de cancer de la thyroïde induits par des rayonnements, le bilan a été tiré de 30 ans d'expérience de suivi des populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

52. En 2017, le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du PNUD a numérisé les documents des organismes des Nations Unies sur Tchernobyl, y compris l'intégralité des documents transférés au PNUD par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 2004. Par conséquent, il est maintenant possible d'accéder par voie numérique aux documents d'archive, aux rapports scientifiques et à des informations sur la coopération concernant la catastrophe de Tchernobyl et l'action et les programmes de haut niveau dans ce domaine. Bien qu'il s'agisse d'une ressource interne de l'ONU, le PNUD est disposé à aider ses partenaires à trouver une publication, un rapport, une déclaration ou un autre élément d'archive dont ils auraient besoin.

V. Enseignements tirés de l'expérience

53. De nombreux enseignements tirés de l'accident nucléaire de Tchernobyl ont contribué à éclairer l'action menée face à d'autres catastrophes. La communauté internationale a cessé de se focaliser sur les interventions d'urgence pour mener

également des activités de prévention, de préparation, de relèvement et de réhabilitation. Dans ce contexte, il s'est avéré essentiel de posséder une vue d'ensemble de la situation et de suivre une approche pleinement intégrée qui associe divers acteurs et tienne compte de différents types de risque pour parvenir à réduire les risques de catastrophe d'origine humaine et technologique.

54. Vu la lenteur avec laquelle les populations locales ont été informées de la catastrophe de Tchernobyl, il a été recommandé, dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), d'investir dans des systèmes de prévision et d'alerte rapide multirisques et multisectoriels axés sur la population et de les moderniser, de les entretenir et de les renforcer. Les enseignements tirés de l'accident ont également aidé le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes à élaborer le guide intitulé « Words into Action Guidelines: Implementation Guide for Man-made and Technological Hazards », qui a pour objectif de renforcer les plans nationaux et locaux de gestion des catastrophes, en apportant un soutien à la formation et au renforcement des capacités et en faisant mieux connaître les risques de catastrophe d'origine humaine et technologique et leurs conséquences.

55. Il convient d'adopter une approche du développement qui donne la priorité aux populations touchées dans tous les programmes concernés du PNUD et de l'ONU. Cela va de pair avec la vision et l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la promesse de ne laisser personne de côté. Les Gouvernements biélorusse et ukrainien ont investi sans relâche dans l'éducation, la santé et les infrastructures nécessaires à d'autres services sociaux et privilégié le développement économique et la création d'emplois dans les régions touchées.

56. L'un des enseignements clefs qui ont été tirés des catastrophes écologiques est qu'il importe de chercher à optimiser, à transformer et à ranimer les zones sinistrées plutôt que de les délaissier. Au lendemain de l'installation d'une centrale solaire dans la zone d'exclusion, l'ONU devra continuer de contribuer au développement des énergies renouvelables et de substitution. Dans les forêts touchées par la catastrophe de Tchernobyl, l'accent doit être mis sur les activités de prévention et les campagnes de sensibilisation des populations locales, en vue d'accroître le degré de préparation en améliorant les systèmes d'évaluation des risques d'incendie et la capacité de détection des incendies.

57. Comme il n'existe pas suffisamment de données précises sur les zones touchées, il est difficile d'élaborer des plans et des programmes régionaux et nationaux permettant de prendre des mesures ciblées. Il est donc prioritaire d'aider les Gouvernements biélorusse et ukrainien à y remédier.

58. En collaboration avec un groupe multidisciplinaire d'experts internationaux, le Centre international de recherche sur le cancer s'est servi des enseignements tirés du suivi à long terme des populations touchées par l'accident et des dépistages des troubles de la thyroïde pour formuler des recommandations sur la surveillance de la santé de la thyroïde après les accidents nucléaires. L'OMS a établi des parallèles importants entre la tragédie de Tchernobyl et celle de Fukushima, qui ont eu toutes deux des effets considérables sur la santé mentale des populations touchées. Par conséquent, les plans d'intervention d'urgence devraient tenir compte de la santé mentale des populations touchées et prévoir les éléments suivants : stratégies de communication des risques efficaces ; mobilisation de la population et instauration d'un climat de confiance ; participation et coordination des parties prenantes ; recensement des études disponibles et des lacunes dans les connaissances et recensement des domaines dans lesquels il convient de conduire des études à titre prioritaire pour que les politiques de planification des interventions d'urgence puissent se fonder sur des données factuelles.

59. Guidée par les enseignements tirés de l'après-Tchernobyl et de l'après-Fukushima, l'OMS élabore présentement un cadre directeur pour la gestion et l'atténuation des conséquences psychosociales et des effets sur la santé mentale des accidents nucléaires. Ce cadre inclura les directives de l'OMS concernant la santé mentale dans les situations d'urgence et de catastrophe⁹. Ce projet est exécuté en collaboration avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'institut fédéral allemand chargé de la radioprotection. Un atelier international conjoint doit se tenir en mars 2020, à Munich (Allemagne).

VI. Rapports nationaux

60. On trouvera dans les annexes du présent document les rapports soumis par les trois pays touchés.

VII. Conclusions et recommandations

61. Au fil des ans, les organismes des Nations Unies ont continué d'évaluer les effets de l'accident de Tchernobyl, le soutien assuré pour améliorer la sécurité du public et de l'environnement et le relèvement des zones touchées. L'expérience montre que les efforts de relèvement doivent être liés au Programme 2030 et parfaitement alignés sur les plans nationaux pour le développement durable du Bélarus et de l'Ukraine. Étant donné la complexité et l'interdépendance des problèmes posés par l'accident nucléaire, il est nécessaire de dépasser les cloisonnements entre les secteurs pour adopter une stratégie globale et systémique qui garantisse que personne ne soit laissé de côté. Les organismes des Nations Unies sont fermement résolus à renforcer encore leurs partenariats stratégiques, à nouer des liens de collaboration, à mobiliser des fonds et à attirer des financements pour développer les territoires touchés.

62. Les populations et les pouvoirs publics locaux jouent un rôle clef dans l'action menée pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Pour permettre un relèvement rapide et accroître la résilience, il est indispensable d'encourager la collaboration entre toutes les parties prenantes, de promouvoir le dialogue et les partenariats entre les collectivités touchées et d'établir un climat de confiance entre les autorités et les populations.

63. La communauté internationale et les pays touchés devraient continuer d'améliorer l'image des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl pour qu'elles soient perçues comme des régions qui sont en train de se relever. Afin que ces régions continuent de se développer durablement, il faut mener des programmes centrés sur le développement de l'entrepreneuriat local et du tourisme, la création d'emplois, le passage aux technologies vertes, l'inclusion des groupes vulnérables dans le développement local, la promotion de modes de vie sains et la coopération transfrontalière à la conservation des écosystèmes en Pologne.

64. Les organismes des Nations Unies et la communauté internationale devraient continuer à améliorer la visibilité des résultats obtenus dans les populations et les régions touchées par l'accident de Tchernobyl à des fins de sensibilisation. Les enseignements tirés de l'action menée à la suite de la

⁹ Voir https://www.who.int/mental_health/emergencies/fr/.

catastrophe de Tchernobyl devraient être intégrés aux programmes de planification des interventions d'urgence et de préparation aux catastrophes.

65. Finalement, les Gouvernements biélorussien et ukrainien, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires devraient envisager des mécanismes de financement et des partenariats innovants pour mobiliser des investissements en faveur des régions qui ont encore besoin d'un soutien financier.

66. Le relèvement et la transformation de la région de Tchernobyl restent une entreprise titanesque et de longue haleine, qui ne pourra être menée à bien que si tous les partenaires agissent ensemble, à tous les échelons. Le système des Nations Unies demeure résolu à contribuer au relèvement complet et au développement durable de la région touchée, grâce à des approches innovantes, en collaboration avec les Gouvernements biélorussien, russe et ukrainien, et à faire en sorte que les conséquences de Tchernobyl servent à créer un environnement plus sûr pour la région et pour l'ensemble de la population.

Annexe I

Rapport du Bélarus

[Original : russe]

Les dommages provoqués par la catastrophe de Tchernobyl ont coûté des milliards de dollars à l'économie du Bélarus, et les conséquences de l'accident ont représenté un défi sans précédent pour le jeune État bélarussien. Sur les 3 678 agglomérations situées dans les zones contaminées, qui comptaient 2,2 millions d'habitants, 479 n'existent plus aujourd'hui.

Depuis plus de 30 ans, le Bélarus procède à des travaux de réhabilitation et de relèvement de grande ampleur dans les zones touchées. Le Gouvernement met actuellement en œuvre un plan visant à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, principalement dans le cadre de programmes publics. Chaque année, 3 % environ du budget national est consacré à ces programmes, qui sont exécutés par le Gouvernement depuis 1990 pour atténuer les conséquences de la catastrophe : le cinquième couvrait la période 2011-2015 et le suivant sera mis en œuvre jusqu'en 2020. Au total, un montant de 19,3 milliards de dollars aura été consacré aux programmes en question entre 1990 et 2020.

Le Bélarus a relogé 137 000 habitants des zones contaminées par des radionucléides, leur a fourni de nouveaux logements et des conditions de vie décentes et a mis en place un système de santé et d'aide sociale. Au 1^{er} janvier 2019, 1 112 214 personnes, dont 219 134 enfants, vivaient encore dans des zones contaminées. Ces dernières années, le pays a accordé une grande importance à l'assistance apportée aux groupes socialement vulnérables. La loi n° 9-3 du 6 janvier 2009 relative à la protection sociale des personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl et par d'autres accidents radiologiques a été adoptée pour protéger les droits et les intérêts de différents groupes de population, notamment les personnes qui ont participé à l'effort d'assainissement à la suite de cette catastrophe ou d'autres accidents radiologiques, celles qui ont été évacuées des zones contaminées, celles qui ont été relogées ou qui ont quitté ces zones de leur propre initiative et celles qui y résident encore.

Les difficultés rencontrées lors des opérations d'assainissement ont stimulé l'innovation dans les secteurs agricole et sylvicole.

La République du Bélarus a reçu un appui international indispensable d'organismes des Nations Unies, sous la forme de programmes et de projets d'assistance technique, mais également de la part des Gouvernements chinois, japonais et suisse, ainsi que de la France, par l'intermédiaire de programmes de l'Union européenne.

Des organisations caritatives d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'Irlande ont apporté une aide précieuse en permettant à plus d'un million d'enfants bélarussiens de se rendre dans ces pays pour y recevoir des traitements médicaux depuis le début des années 1990.

La République du Bélarus est reconnaissante aux organisations internationales, aux États étrangers et aux citoyens des pays qui ont contribué à faire en sorte que les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl soient de nouveau habitables.

À sa soixante et onzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans un geste symbolique appuyé par 60 États Membres, a proclamé le 26 avril Journée internationale du souvenir de la catastrophe de Tchernobyl.

Le Bélarus a recensé les priorités suivantes, dans la perspective du développement durable des régions touchées :

- Gérer le rétablissement à long terme de conditions de vie normales dans les zones contaminées ;
- Poursuivre le développement du système d'information sur la sécurité radiologique mis en place dans les zones cibles ;
- Promouvoir l'innovation et attirer les investissements pour créer des emplois ;
- Améliorer la radioprotection et assurer la surveillance environnementale et sanitaire à long terme ;
- Recourir aux technologies de pointe dans l'agriculture et la sylviculture de façon à réduire au minimum l'absorption de radionucléides ;
- Mettre en œuvre, de façon mesurée et dans les limites du raisonnable, des projets commerciaux pilotes dans les zones les plus touchées, en veillant à limiter les risques autant que possible, de sorte qu'ils soient plus que contrebalancés par les avantages sociaux et économiques ;
- Promouvoir le renforcement des liens entre les institutions scientifiques spécialisées du pays qui étudient les conséquences à long terme de la catastrophe de Tchernobyl.

Le Bélarus poursuit ses efforts pour atténuer les conséquences de l'accident et compte sur l'appui des organismes des Nations Unies, des États Membres, des investisseurs privés et d'autres partenaires.

Le pays accorde un intérêt particulier aux projets et aux programmes qui visent à promouvoir le développement social et économique des régions touchées et à les rendre plus attrayantes pour les investisseurs, notamment en apportant un appui aux entrepreneurs locaux.

Le Bélarus est disposé à coopérer avec la communauté internationale en partageant les connaissances et l'expérience acquises ces trente dernières années en matière d'interventions en cas de catastrophe radiologique, de niveaux d'irradiation acceptables, de zonage et de réadaptation psychosociale.

La Réserve radioécologique d'État de Polésie, centre de recherche unique en son genre établi dans la zone d'exclusion, accueille favorablement les possibilités de coopération et invite les partenaires intéressés à participer à des projets de recherche conjoints dans les domaines de la radioécologie, de la radiobiologie et de l'étude du monde naturel en l'absence d'activités humaines.

La nécessité de remettre en état les zones contaminées et d'assurer leur stabilité économique et leur développement social demeure une préoccupation pressante pour le Bélarus, qui fait partie des pays les plus touchés par la catastrophe.

Estimant que la coopération internationale demeure essentielle dans les domaines liés à la catastrophe Tchernobyl, le Bélarus espère continuer de coopérer efficacement avec tous ses partenaires en vue d'atténuer les conséquences à long terme de la catastrophe et d'atteindre les objectifs de développement durable dans les zones touchées.

Annexe II

Rapport de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Informations sur les mesures prises de 2016 à 2019 par le Ministère de la protection civile, des situations d'urgence et des secours en cas de catastrophe de la Fédération de Russie pour remettre en état les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl et venir en aide aux citoyens exposés aux rayonnements

Depuis 1992, le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie coordonne des programmes ciblés pour traiter des questions prioritaires qui ont des incidences sociales, afin d'atténuer les conséquences des accidents radiologiques dans le pays. Le programme fédéral ciblé mis en œuvre à cette fin pour la période allant jusqu'en 2015 s'est achevé à la date prévue.

Dans le cadre de ce programme, des mesures ont été prises dans les zones contaminées par la radioactivité pour y mettre en place une infrastructure économique, y améliorer la qualité de vie et les soins de santé publique et y rendre les conditions de vie plus sûres, ainsi que pour faire en sorte que les terres dont l'écosystème avait été réhabilité puissent être exploitées commercialement.

Malgré les progrès accomplis, et compte tenu de l'ampleur de la catastrophe de Tchernobyl et de ses conséquences à long terme, il reste un certain nombre de questions urgentes à traiter dans la perspective de la remise en état des zones touchées et du bien-être des habitants.

En 2015, le Ministère des situations d'urgence a élaboré, en collaboration avec les autorités fédérales compétentes, un projet de programme fédéral ciblé en vue d'atténuer les conséquences des accidents radiologiques pendant la période 2016-2020. Le financement nécessaire au projet était estimé à 11 398 200 000 roubles.

Ce programme visait principalement à :

- Assurer la sécurité des habitants et la gestion des zones contaminées par la radioactivité ;
- Développer l'infrastructure économique et promouvoir le développement agricole dans les zones contaminées à la suite d'accidents ou de catastrophes radiologiques ;
- Analyser et évaluer de façon exhaustive l'évolution de la situation radiologique dans les zones contaminées ;
- Mettre au point des technologies permettant de protéger les habitants des zones contaminées et réduire au minimum les effets sanitaires et psychosociaux des accidents radiologiques ;
- Informer le public de la situation radiologique dans les zones contaminées.

Toutefois, le projet de programme n'a reçu l'appui ni du Ministère des finances, ni du Ministère du développement économique de la Fédération de Russie.

Il a été estimé que les mesures visant à atténuer les conséquences des accidents radiologiques pouvaient être financées par les autorités fédérales et par les unités constitutives de la Fédération de Russie sur leurs budgets actuels.

Les attributions du Ministère des situations d'urgence sont les suivantes :

- Surveiller la sûreté publique dans les zones contaminées par la radioactivité au moyen d'un système global établi à cette fin ;
- Faire en sorte que des ressources et une force d'intervention rapide soient disponibles à tout moment pour faire face à des situations d'urgence dans les zones contaminées par la radioactivité ;
- Procéder à un examen complet des agglomérations en vue de décider de leur exclusion des zones contaminées par la radioactivité.

Dans des propositions soumises en 2018 au Gouvernement de la Fédération de Russie, au Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et à la Corporation d'État de l'énergie atomique (Rosatom), le Ministère des situations d'urgence a recommandé d'intégrer des mesures visant à réduire les dommages cumulés subis par l'environnement dans les zones contaminées par la radioactivité dans le programme national en matière d'environnement. Toutefois, ces propositions n'ont pas reçu le soutien escompté.

Le Ministère des situations d'urgence participe activement aux activités conjointes que mènent la Fédération de Russie et le Bélarus pour atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl dans le cadre de l'action menée pour répondre aux besoins prioritaires de la Confédération.

Le Ministère des situations d'urgence a élaboré un projet de programme relatif aux activités devant être mises en œuvre conjointement par la Fédération de Russie et le Bélarus sous l'égide de la Confédération dans les domaines de la sécurité publique et de la réhabilitation des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. L'esquisse de programme a été approuvée par le Conseil des ministres de la Confédération dans son arrêté n° 27 du 13 décembre 2018.

Le principal objectif du programme pour la période 2019-2022 est de garantir la sécurité des conditions de vie dans les zones limitrophes des territoires contaminés par la radioactivité des États parties à l'Accord de Confédération qui ont été touchés par la catastrophe de Tchernobyl.

Le programme visera à :

- Améliorer le système public de sécurité radiologique ;
- Garantir la sécurité des pratiques agricoles au regard de la contamination radioactive dans la Fédération de Russie et au Bélarus ;
- Assurer la remise en état des zones contaminées afin qu'elles puissent être de nouveau exploitées.

Ce programme contribuera à améliorer la sécurité des citoyens des États parties dans les régions contaminées par la radioactivité.

Le projet de programme a été approuvé par les autorités contractantes (Ministère de l'agriculture, Agence de protection des forêts, Service fédéral pour la supervision de la protection et du bien-être des consommateurs et Service fédéral d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement pour la Fédération de Russie, et Ministère des situations d'urgence et Académie des sciences pour la République du Bélarus) ainsi que par les Ministères des affaires scientifiques, de l'économie et des finances des deux États, et a été soumis au Comité permanent de la Confédération pour approbation par le Conseil des ministres.

Par ailleurs, depuis 2016, le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie met en œuvre, en collaboration avec les Ministères de la santé des deux pays, une initiative entreprise par la Confédération pour faire en sorte que des soins médicaux complets soient dispensés à certains groupes de population bélarussiens et

russes qui ont été exposés à des rayonnements du fait de la catastrophe de Tchernobyl. Cette initiative sociale, qui vient compléter l'ensemble des services de santé déjà proposés aux personnes exposées aux rayonnements dans le cadre de programmes nationaux ciblés, s'appuie sur les résultats de programmes que la Confédération a mis en œuvre par le passé pour atténuer les conséquences de la catastrophe.

L'initiative vise à :

- Améliorer la disponibilité et la qualité des soins médicaux, notamment les soins spécialisés, pour les citoyens biélorussiens et russes qui ont été exposés à des rayonnements du fait de la catastrophe de Tchernobyl ;
- Réduire les taux d'incapacité et de mortalité observés dans les groupes concernés.

Cette initiative est menée en collaboration avec les institutions médicales multidisciplinaires suivantes :

- Centre de recherche en radiothérapie et en écologie humaine de la République (Homiel, Biélorus) ;
- Centre de radiologie médicale A.F. Tsyb, antenne du Centre national de radiologie et de recherche médicale du Ministère de la santé de la Fédération de Russie (Obninsk) ;
- Centre russe A.M. Nikiforov de médecine d'urgence et de radiologie du Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg).

Au cours des trois années qui ont suivi le lancement de l'initiative, plus de 4 000 patients de 37 unités constitutives de la Fédération de Russie et de trois provinces de la République du Biélorus ont reçu une assistance médicale complète prise en charge par la Confédération.

En 2019, environ 1 300 patients bénéficieront de l'aide médicale nécessaire, et une demande tendant à ce que l'initiative se poursuive en 2020 a été adressée au Comité permanent de la Confédération.

On trouvera ci-après des informations détaillées sur les activités menées conjointement avec la République du Biélorus sur les questions liées à la catastrophe de Tchernobyl.

La coopération avec le Biélorus s'est principalement déroulée dans le cadre d'activités et de programmes mis en œuvre conjointement sous l'égide de la Confédération. Les mesures visant à atténuer les conséquences de l'accident survenu à la centrale de Tchernobyl et à prêter assistance aux populations des zones touchées sont régulièrement examinées par le Conseil de l'Assemblée parlementaire de la Confédération lors des réunions relatives à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et aux interventions en cas d'accident. À la dernière réunion en date, tenue le 13 juin 2019 à Vitebsk, les participants ont examiné des questions de réglementation relatives au dénombrement des victimes de l'accident de Tchernobyl et aux mesures d'aide sociale à mettre en œuvre pour la période allant jusqu'à 2030, ainsi que les progrès accomplis par la Confédération s'agissant de fournir des services de réadaptation médicale aux enfants des régions de la Fédération de Russie et du Biélorus les plus touchées par la catastrophe.

Le Centre d'information russo-biélorussien pour l'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, qui possède des antennes dans les deux pays, contribue à la sensibilisation du public dans les zones touchées.

Depuis 2018, des activités sont menées pour régler les questions prioritaires et les principales difficultés liées à la consolidation de la Confédération pour la période 2018-2022, comme approuvé par le Conseil suprême de la Confédération dans son arrêté du 19 juin 2018, dont le paragraphe 19.4 prévoit l'élaboration et l'exécution d'un projet de programme énonçant les activités devant être mises en œuvre conjointement par la Fédération de Russie et le Bélarus sous l'égide de la Confédération dans les domaines de la sécurité publique et de la réhabilitation des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Le projet de cinquième programme, élaboré par le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie en sa qualité d'autorité contractante, en accord avec les autorités fédérales russes et le Bélarus, a été approuvée par le Gouvernement de la Fédération de Russie dans son arrêté n° 1245-r du 8 juin 2019. Le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie a été chargé de soumettre ce projet de programme au Conseil des ministres de la Confédération pour approbation.

Conformément au paragraphe 19.5 de l'arrêté sur les questions prioritaires et les principales difficultés liées à la consolidation de la Confédération pour la période 2018-2022, des projets sont en cours pour améliorer les services de santé destinés aux citoyens touchés par la catastrophe de Tchernobyl dans les deux pays. Selon les informations communiquées par le Comité permanent de la Confédération, plus de 2 500 citoyens russes et bélarussiens ont reçu des soins médicaux spécialisés en 2016 et en 2017 dans le cadre de l'initiative susmentionnée que la Confédération a prise en 2016 pour faire en sorte que des soins médicaux complets soient dispensés à certains groupes de population bélarussiens et russes exposés à des rayonnements, comme indiqué précédemment. En 2018, l'initiative a bénéficié d'un financement de 160 millions de roubles russes, et 1 500 personnes environ ont reçu des soins médicaux complets dans des centres médicaux multidisciplinaires de premier plan, dont le Centre de recherche en radiothérapie et en écologie humaine de la République du Ministère bélarussien de la santé (Gomel), le Centre national de radiologie et de recherche médicale du Ministère de la santé de la Fédération de Russie (Obninsk) et le Centre russe A.M. Nikiforov de médecine d'urgence et de radiologie du Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg).

En outre, conformément au paragraphe 19.6 de son arrêté susmentionné, dans lequel elle a énoncé ses principales priorités, la Confédération affecte des ressources budgétaires aux programmes de traitement et d'amélioration de la santé des enfants des régions de la Fédération de Russie et du Bélarus les plus touchées par la catastrophe de Tchernobyl, lesquels sont pris en charge dans des centres de santé et de rétablissement pour enfants des deux pays. En 2018, environ 1 200 enfants russes et bélarussiens ont séjourné dans des stations de cure de la Fédération de Russie et 800 dans des établissements du Bélarus. Un montant de 53 millions de roubles russes a été alloué à des programmes de santé infantile en 2018.

La Confédération affectera le même montant à ces activités en 2019.

Dans leur programme de coordination des mesures de politique étrangère pour 2018-2019, les États parties à l'Accord de Confédération ont adopté des dispositions pour renforcer la coopération entre leurs institutions dans le cadre des instances internationales, en particulier au sein des organismes des Nations Unies, en vue de réduire au minimum les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Annexe III

Rapport de l'Ukraine

La politique nationale de l'Ukraine en matière de protection intégrée de la population touchée par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl repose sur plusieurs principes, dont la coopération internationale dans les domaines de la protection de la santé, de la protection sociale et psychologique, de la radioprotection, de la protection des travailleurs et de la mise à profit des données d'expérience du monde entier à l'appui de l'organisation des travaux menés sur ces questions.

À cet égard, il convient d'appeler l'attention sur la coopération fructueuse entre l'Ukraine et l'ONU.

Depuis de nombreuses années, le Gouvernement ukrainien, de concert avec les organismes des Nations Unies, exécute avec succès des projets internationaux visant principalement à promouvoir la réhabilitation et le développement des zones touchées.

Il est essentiel que les différentes branches de la puissance publique les organismes publics et les organisations internationales s'emploient résolument à agir ensemble face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, sans quoi il sera impossible de régler toute une série de problèmes complexes ayant trait à la revitalisation et au développement des zones touchées et à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le retour à une vie normale est une perspective réelle pour les habitants des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Pour atteindre cet objectif, il importe d'assurer un développement socioéconomique durable, de créer des emplois, d'attirer des investissements et de faire renaître un sentiment d'autonomie au sein de la population. Malgré les progrès accomplis, une aide internationale demeure nécessaire à cette fin.

Plus de 33 ans après l'accident de Tchernobyl, la situation radiologique dans les zones touchées s'est globalement améliorée, grâce à la fois à des processus naturels et à une politique d'État visant à réduire au minimum les conséquences de la catastrophe, notamment par l'adoption de plusieurs mesures ayant trait à la protection des territoires, à la poursuite de la décontamination et à la mise en œuvre d'actions correctives en matière de production agricole.

Il y a aujourd'hui moins de territoires où les produits alimentaires présentent une concentration en radionucléides supérieure aux seuils tolérés. L'analyse de la situation radiologique dans les zones contaminées montre que les principaux problèmes (dépassement des doses individuelles de rayonnement et consommation d'aliments présentant un niveau de nucléides radioactifs supérieur aux limites acceptables) sont circonscrits à certaines agglomérations et, compte tenu des techniques de gestion employées en Ukraine, au secteur de la production agricole privée.

La protection sociale offerte à la population touchée constitue l'un des grands axes de la politique menée par l'État pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Les efforts se concentrent en priorité sur la protection effective des catégories de population les plus vulnérables, qui sont celles qui ont le plus besoin d'assistance.

La loi ukrainienne relative au statut et à la protection sociale des citoyens touchés par la catastrophe de Tchernobyl garantit des compensations financières, des

paiements supplémentaires et différents types de prestations à toutes les victimes de la catastrophe, en fonction de différentes catégories.

Au 1^{er} janvier 2019, l'État avait apporté une aide à 1 816 837 personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl, d'autres accidents nucléaires et des exercices militaires nucléaires, dont 193 798 qui avaient subi les conséquences de la catastrophe.

Compte tenu des répercussions à long terme de la catastrophe de Tchernobyl, il importe de poursuivre la coopération avec l'ONU et d'autres organisations internationales en vue d'étudier et de réduire au minimum les conséquences médicales, écologiques et socioéconomiques de l'accident, et de promouvoir la réhabilitation et le développement des zones touchées.

Selon l'Ukraine, il importe également que les membres de la communauté internationale, en particulier l'ONU, accordent plus d'attention au rétablissement et à l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures sociales, en particulier dans les zones où il est prévu d'examiner l'état de contamination radioactive des agglomérations et leur reclassement dans la catégorie des sites « décontaminés », ainsi que dans les zones où des problèmes d'origine radiologique persistent.

En Ukraine, il s'agit des terres de Polésie, dans les régions de Rivne et de Vohynie, qui se caractérisent par un taux de natalité élevé, les familles ayant souvent de quatre à six enfants. Malheureusement, l'accès aux soins médicaux, à l'éducation scolaire et aux établissements préscolaires laisse encore à désirer. Par ailleurs, ces régions se trouvent dans une situation critique en raison des doses de rayonnement interne observées et du niveau excessif de radionucléides présents dans les produits agricoles, en particulier ceux de la sylviculture.

Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour développer le potentiel économique des régions touchées, créer des entreprises et des emplois, mettre en place des technologies modernes dans le secteur agro-industriel et adopter des outils financiers et institutionnels permettant de soutenir les petites et moyennes entreprises, de mieux attirer les investissements et de réduire les obstacles à la commercialisation des produits des régions concernées.

Il convient tout particulièrement de prêter attention aux éléments suivants :

- Mise en commun des meilleures pratiques internationales dans les domaines du développement socioéconomique et de la réadaptation sociopsychologique des populations locales ;
- Modernisation des systèmes nationaux de surveillance des doses de rayonnement auxquelles ont été exposées les populations des territoires contaminés ;
- Mise en place d'un suivi sociopsychologique pour les populations des territoires contaminés ;
- Diffusion auprès de la population d'informations appropriées et étayées scientifiquement sur les effets des rayonnements ainsi que de documents relatifs aux conditions de vie dans les territoires contaminés à la suite de l'accident de Tchernobyl ;
- Surveillance à long terme de la santé des victimes de l'accident de Tchernobyl et mise au point d'un système de diagnostic précoce des maladies pouvant être liées à une exposition à des rayonnements ionisants ;

- Réalisation de recherches scientifiques sur les conséquences médicales à long terme de la catastrophe de Tchernobyl ;
- Préservation du patrimoine culturel et historique unique de la Polésie, pour laquelle l'Ukraine compte sur la vaste expérience de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

L'Ukraine prend des mesures pour que certaines anciennes terres agricoles puissent être de nouveau utilisées. Ainsi, du colza est cultivé sur une superficie d'environ 3 000 hectares présentant une densité de pollution de 555 à 1 480 kilobecquerels par mètre carré, et il est prévu d'accroître la superficie des zones consacrées à la culture industrielle.

Ces dernières années, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées parmi les populations locales pour demander que ces terres, considérées comme la principale source possible de développement socioéconomique, soient de nouveau destinées à un usage agricole.

C'est pourquoi l'Ukraine est désireuse de contribuer à la création de technologies de protection contre les rayonnements, à l'élaboration d'une réglementation applicable à de telles activités et à la mise à niveau des dispositifs des centres de contrôle radiologique qui participeront à la surveillance des produits agricoles cultivés sur ces terres.

De 2017 à 2019, les travaux de construction de la nouvelle arche de confinement ont été exécutés conformément au calendrier contractuel.

La nouvelle arche a été transférée et installée dans sa position définitive le 29 novembre 2016.

Des équipements provisoires ont été mis en service à la centrale nucléaire de Tchernobyl au cours de la période 2017-2019 et des recherches techniques et technologiques sont en cours sur le site du sarcophage. La pose des fondations de la nouvelle arche, le bétonnage des murs périphériques et des colonnes, les travaux portant sur les autres installations auxiliaires externes et internes de l'arche et la mise en place des ancrages du joint d'étanchéité du bloc B et de la membrane d'étanchéité ont été achevés. Les différents systèmes et éléments de la nouvelle arche ont été mis à l'essai, et l'arche a été soumise à un test de 72 heures qui s'est conclu avec succès le 25 avril 2019.

En 2018, l'Ukraine a lancé les travaux de remise en état des zones de stockage de déchets radioactifs situées en dehors de la zone d'exclusion, qui avaient été créées peu après la catastrophe, dans le cadre des opérations de décontamination des agglomérations. Depuis plus de 33 ans, ces dépôts exposent la population à un risque d'irradiation. Les travaux se sont concentrés en priorité sur le site de « Pisky-1 », situé à 500 mètres du village de Pisky, dans le district d'Ivankiv (région de Kiev). Des études de terrain et des travaux préparatoires ont été réalisés en prévision du transfert des déchets radioactifs jusqu'au site de stockage définitif des installations techniques de la zone d'exclusion. Ces mesures permettront de réduire considérablement les risques de prolifération incontrôlée de matières radioactives et de faire retomber les tensions sociales liées à la proximité de cette source de rayonnements dangereux.

De 2017 à 2019, l'Ukraine a poursuivi ses activités de collecte, de tri et d'élimination (stockage) des déchets radioactifs, d'exploitation des sites d'enfouissement et de stockage des déchets, et de décontamination des bâtiments, des structures et des territoires touchés afin de réduire au minimum les conséquences de l'accident de Tchernobyl survenu en 1986.